

Rallye Rezo Pouce – Gorges du Gardon & Pont du Gard

L'Aventure en Auto-Stop

Règlement de l'évènement

Article 1 : Définition des termes employés

Organisateurs : désigne les deux structures porteuses du dispositif Rezo Pouce sur le territoire : le Syndicat mixte des gorges du Gardon et la Communauté de communes du Pont du Gard.

Participants : désigne toute personne physique dont l'inscription a été validée par les organisateurs.

Road Book : document transmis avant le départ du rallye et permettant de réaliser le parcours

Règlement : désigne le présent règlement. Si l'une des clauses du règlement se révélait nulle ou abusive, le contrat resterait applicable dans toutes ses dispositions autres que celles jugées nulles et abusives, s'il peut subsister sans ses clauses. Le fait pour les organisateurs de ne pas se prévaloir de l'une des clauses du présent règlement ne pourra être interprétée comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ou comme une dispense pour le participant de se soumettre à ses obligations telles que résultant du règlement.

Epreuve : Durée du rallye Rezo Pouce et du baptême d'auto-stop le 21 mai 2022 entre 14h30 et 17h30 pour les participants s'étant présentés aux organisateurs. Le Rallye Rezo Pouce comporte des défis et un parcours faisant partie intégrante de l'épreuve.

Evènement : Prestation offerte par les organisateurs du Rallye Rezo Pouce portant sur toute la durée prévue dans le présent règlement.

Départ : désigne le démarrage du Rallye Rezo Pouce, après le lancement du chronomètre par les organisateurs.

Rallye Rezo Pouce : désigne l'épreuve nécessitant une inscription et la validation du présent règlement, au départ de la Place de la Madone entre 14h30 et 17h30.

Article 2 : Acceptation du règlement

Le règlement est librement accessible sur la page internet d'inscription.

Toute inscription à l'évènement par un participant vaut acceptation du règlement. Le participant accepte le présent règlement en cochant la case correspondante lors de son inscription en présentiel.

Article 3 : Conditions de participation et inscription

Conditions de participation

L'évènement s'effectue par binôme. L'épreuve est ouverte à tous à partir de 14 ans et sous réserve de respecter les conditions demandées ci-après.

Les mineurs sont acceptés à partir de 14 ans à condition que leur binôme comporte un adulte et sous réserve d'une autorisation parentale.

Les mineurs âgés d'au moins 16 ans pourront participer au sein d'un même binôme sous réserve d'une autorisation parentale pour chaque membre de l'équipe.

En cas d'inscription sans binôme, l'équipe d'organisation se réserve le droit de constituer un binôme le jour de l'épreuve avec un autre participant, et se réserve le droit d'annuler ou modifier l'inscription si aucun autre participant sans binôme ne s'est inscrit.

Toute condition non respectée par le participant entraînera sa non-participation à l'évènement.

Inscriptions

L'inscription au préalable est recommandée pour participer à l'épreuve. L'équipe organisation accepte l'inscription si les modalités d'inscriptions mentionnées dans le présent règlement sont respectées.

Les modalités d'inscription suivantes sont autorisées : sur internet et jusqu'à la veille de l'évènement. Le nombre de places étant limité, pour la sécurité et le bon déroulement de l'évènement, l'équipe organisation pourra refuser ou modifier toute inscription au-delà de la limite du nombre participants. Le nombre maximum est de 32 participants pour l'ensemble des deux parcours (soit 8 binômes par parcours maximum).

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement et des différents articles qui le compose.

Article 4 : Engagements des organisateurs et des participants

Engagements des organisateurs

Les organisateurs s'engagent à utiliser tous les moyens raisonnables et à leur disposition pour organiser, gérer et mettre en œuvre l'évènement et pour informer les participants dès que possible de toute modification du programme de l'évènement.

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à des modifications des caractéristiques de l'évènement décrites dans le présent règlement, notamment pour des raisons de sécurité.

Engagements des participants

Toutes les déclarations fournies par le participant lors de la réservation sont exactes.

Si le participant a moins de 18 ans, sa participation à l'évènement est conditionnée à la transmission aux organisateurs d'une autorisation parentale. Les participants mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés d'au moins un adulte pendant toute la durée de l'évènement.

Le participant se déclare en bonne santé et déclare ne connaître aucune contre-indication physique ou mentale, justifiant qu'il ne pourrait pas participer à l'évènement et de s'engager dans ces activités ou serait autrement conseillé par un médecin compétent de ne pas participer à l'évènement. Il est expressément indiqué que les participants participent à l'évènement sous leur propre et exclusive responsabilité.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant ne respectant pas les engagements ainsi formulés ainsi que le présent règlement.

Le participant s'engage à ne pas participer à l'évènement s'il présente des symptômes de coronavirus (COVID-19), s'il est cas contact ou testé positif au coronavirus (COVID-19), le jour de l'évènement. Le participant est invité à consulter les recommandations gouvernementales avant l'évènement, disponibles sur le lien internet suivant :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/comprendre-la-covid-19>

Article 5 : Respect des lois et règles en vigueur

Le participant devra respecter à tout moment, non seulement le règlement, mais aussi, les lois et les directives en vigueur, les codes et les indications qui seraient applicables à l'évènement. En particulier, le participant devra respecter le code de la route pendant toute la durée de l'épreuve.

Le participant devra respecter et se conformer immédiatement à toutes les instructions, les directives et les règlements justifiés donnés par l'organisateur concernant l'organisation, la gestion, la sécurité et l'image de l'évènement.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement contreviendrait au présent règlement ou aux instructions des organisateurs ou dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants (toute menace, abus, discrimination, harcèlement physique, moral, sexuel et autres comportements agressifs).

Le participant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront transmises en amont de l'évènement par e-mail ainsi que dans le Road Book, puis le jour de l'évènement lors du départ.

Article 6 : Déroulement de l'évènement

Le rendez-vous est fixé le samedi 21 mai 2022 à 13h30 à la place de la Madone à Remoulins.

Les participants sont invités à se présenter au stand d'enregistrement afin de valider leur participation, avant 14h. Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation ou d'appliquer des pénalités dans le comptage des points pour les participants arrivant après 14h, comme indiqué dans le présent règlement.

A partir de 14h, les organisateurs expliquent les consignes et le déroulement de l'évènement aux participants. Tout participant doit impérativement avoir pris connaissance des consignes fournies par les organisateurs avant le départ. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la participation de

tout participant n'étant pas présent pour écouter et intégrer les consignes fournies par les organisateurs avant le départ.

Les départs des équipes sont étalés entre 14h00 et 14h30, dans l'ordre des inscriptions. Temps estimé du parcours avec temps d'attente REZO POUCE (moyenne de 6 minutes) : 1h30. La dernière équipe est attendue au stand installé au départ, au plus tard 3h00 après le dernier départ. Proclamation des résultats et remise officielle des prix à la fin de l'épreuve, au niveau du stand de l'évènement, place de la Madone à Remoulins.

Article 7 : Modalités de déplacement et recherche des étapes

Déplacements

Les participants doivent se déplacer exclusivement en autostop, conformément au mode de fonctionnement de REZO POUCE, en utilisant au maximum, quand cela est possible, les « arrêts sur le pouce », matérialisés par des panneaux dans chaque commune. Il est interdit de faire plus d'une étape dans le même véhicule.

En cas de difficultés pour trouver une voiture afin de se rendre à l'étape suivante : l'équipe a également la possibilité de bénéficier d'une " assistance transport ", en appelant au numéro : **06 33 70 81 99**. Un véhicule vous emmènera jusqu'à l'étape suivante, moyennant une pénalité de 20 points sur le score final.

Road book

Un guide vous sera remis le jour de l'évènement lors de votre inscription. Il contiendra toutes les infos pratiques et d'urgence en cas de besoin. Il comportera également le descriptif et les règles des défis à relever lors de chaque étape du parcours.

Au nombre de sept, les arrêts-étapes sont obligatoires. A chaque arrêt correspondra un défi ou une énigme à relever. Les réponses et justificatifs seront demandés à l'arrivée pour justifier du bon déroulement du parcours en respect du règlement.

Article 8. Barème de notation et classement des équipes

Barème

Le barème de points sera déterminé par deux éléments : les réponses aux défis et le temps de parcours réalisé.

Il y aura au total sept défis notés de 5 à 20 points. L'ensemble des questions sera noté sur un total de 50 points. Les participants doivent communiquer leurs réponses à la fin du Rallye Rezo Pouce. L'équipe organisation se réserve la possibilité d'une notation minorée de moitié, en cas de réponses partielles ou incomplètes.

Le temps de parcours sera également pris en compte. Les trois équipes qui ont réalisé le meilleur temps de parcours disposeront d'une bonification de :

- 20 points pour la première équipe,
- 15 points pour la seconde,
- 10 points pour la troisième.

Remise des prix

Les équipes seront classées en fonction du nombre de points totalisés, déduction faite des pénalités éventuelles. En cas d'égalité dans le nombre de points entre plusieurs équipes, le classement sera déterminé en fonction du temps de parcours réalisé par chaque équipe.

Article 7 : droit à l'image et données personnelles

Données personnelles

Les données à caractère personnel que le participant communique en complétant le formulaire disponible sur le site internet, à savoir le nom, le prénom, l'adresse mail, le numéro de téléphone, sont destinées exclusivement à l'évènement *Rallye Rezo Pouce, l'aventure en auto-stop*, et traitées conformément aux dispositions de la réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD).

La collecte de ces données est nécessaire à l'objet de l'activité du Rallye Rezo Pouce, afin de lui permettre d'assurer l'organisation de l'évènement. Les données collectées peuvent être utilisées notamment pour assurer la sécurité des participants durant l'évènement.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant. Il peut à tout moment adresser une demande d'information, de modification ou de suppression de données à caractère personnel le concernant à l'adresse suivante : ecomob@cc-pontdugard.fr.

Le participant dispose d'un droit de s'opposer au traitement des données le concernant, de solliciter une limitation du traitement et d'un droit à la portabilité des données. Le participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Droit à l'image :

Le participant peut filmer et prendre en photographie toute ou partie de l'évènement. Aucune publication de quelque sorte des images prises lors de l'évènement ne peut être effectuée, si elle porte atteinte à la réputation des structures porteuses du Rallye Rezo Pouce, à savoir le Syndicat mixte des Gorges du Gardon et la Communauté de communes du Pont du Gard, ou si elle est contraire aux lois en vigueur (en ce inclus notamment tout contenu diffamatoire, discriminatoire ou portant atteinte aux droits d'images et données personnelles). Les organisateurs se réservent le droit de demander la suppression de toute publication qui lui soit préjudiciable.

Le participant reconnaît et accepte qu'en participant à l'évènement il puisse être filmé ou photographié. En participant à l'évènement, le Participant cède à l'Organisateur son droit à l'image lors de l'évènement.

Les vidéos et photographies pourront être diffusées sur les réseaux sociaux publics (notamment page Facebook, groupe Facebook, Instagram, site internet) du Rallye Rezo Pouce et des deux structures porteuses, ce que le Participant accepte. Le Participant donne dès à présent son accord pour que les photographies ou films le représentant soit utilisés aux fins de publicité et promotion des évènements mobilité des deux structures, et ce sur tous supports et dans tous médias. Le participant abandonne tout recours contre l'organisateur à l'occasion de la prise d'images lors de l'évènement ainsi que de la diffusion sur les supports de communication print et web du *Rallye Rezo Pouce*.

En participant à l'évènement, le participant accepte la transmission de photos ou vidéo le représentant ou représentant des situations dans lequel il est impliqué aux organisateurs, dans le but de prendre en

compte ses résultats, et que les photographies et vidéos pourront être utilisés pour communiquer ou faire la promotion de l'évènement, ou d'un évènement autour de la mobilité durable, par les deux structures ainsi que par la SCIC Rezo Pouce.

Le Participant est libre de demander à tout moment le retrait de tout film ou photographie le représentant à l'adresse ecomob@cc-pontdugard.fr.

Article 8 : Politique d'annulation et de modification

Les organisateurs s'engagent à utiliser tous les moyens raisonnables et à leur disposition pour informer les participants de toute modification de lieu, d'horaire et de date de tenue de l'évènement, ceci incluant les modalités d'annulation de l'évènement.